

I Bilan global de l'avancement à la hors-classe pour les corps à gestion déconcentrée

Le présent bilan porte, dans un premier temps, sur les promotions à la hors classe de l'ensemble des corps enseignants et d'éducation « actifs » à gestion déconcentrée et fait, en second lieu, un focus sur les promotions des professeurs certifiés.

Le ratio de promotion au grade d'avancement est fixé à 7% pour tous les corps à gestion déconcentrée : depuis 2009 pour les corps des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'éducation physique et sportive ; depuis 2013 pour le corps des conseillers principaux d'éducation.

	2007			2008			2009			2010			2011			2012			2013			2014			2015		
	promo uv.	prom us	rati o	promo uv.	prom us	rati o	promo uv.	prom us	rati o	promo uv.	prom us	rati o	promo uv.	prom us	rati o	promo uv.	prom us	rati o	promo uv.	prom us	rati o	promo uv.	prom us	rati o	promo uv.	prom us	rati o
certifiés	131 277	7 040	5,4 %	130 268	8 077	6,2 %	127 618	8 873	7,0 %	124 207	8 690	7,0 %	121 819	8 601	7%	119 330	8 383	7%	118 243	8 326	7%	121 129	8 709	7%	117 966	8 404	7%
PLP	39 290	2 308	5,9 %	38 318	2 338	6,1 %	37 345	2 621	7,0 %	36 237	2 544	7,0 %	35 054	2 463	7%	34 337	2 419	7%	33 583	2 365	7%	33 904	2 439	7%	32 545	2 323	7%
PEPS	14 751	843	5,7 %	14 938	911	6,1 %	14 992	1 053	7,0 %	14 946	1 040	7,0 %	14 971	1 057	7%	14 999	1 038	7%	15 218	1 063	7%	15 912	1 137	7%	15 398	1 093	7%
CPE	7 174	182	2,5 %	7 415	288	3,9 %	7 534	380	5,0 %	7 483	374	5,0 %	7 443	376	5%	7 350	370	5%	7 379	443 *	7%	7 285	536	7%	6 937	508	7%
tous corps	192 492	10 373	5,4 %	190 939	11 614	6,1 %	187 489	12 927	6,9 %	182 873	12 648	6,9 %	179 287	12 497	6,9 %	176 016	12 210	6,9 %	174 423	12 197	7%	178 230	12 821	7%	172 846	12 328	7%

I 1. Echelon des promus

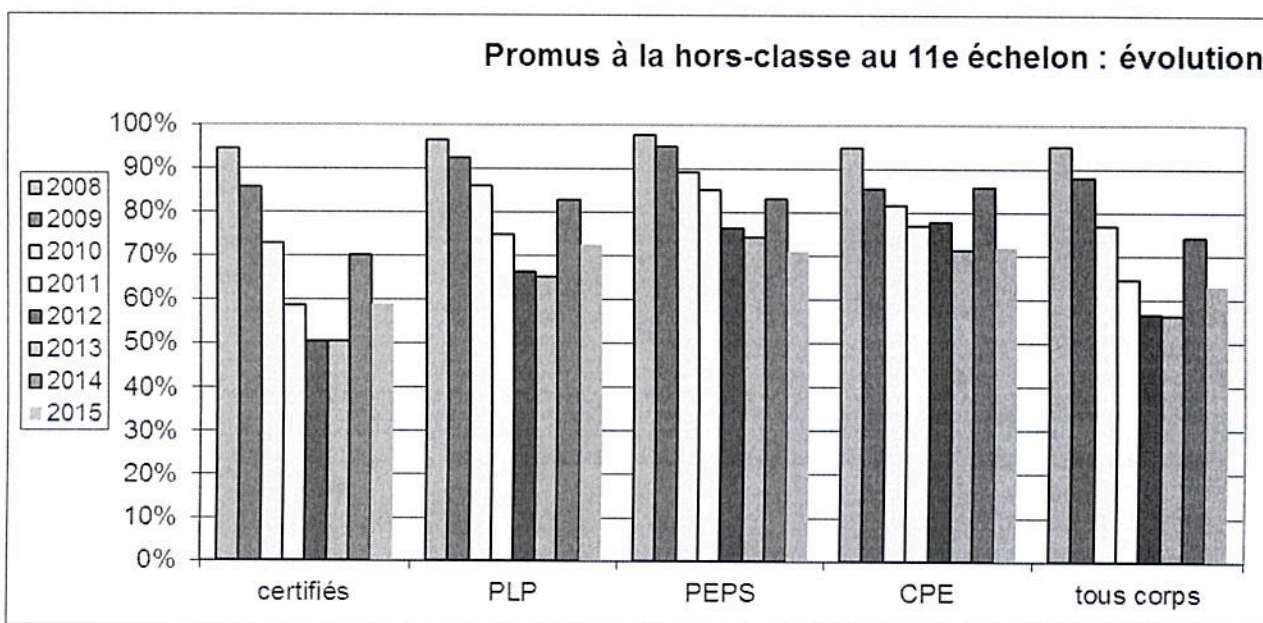
I 1. 1) Agents promus au 11e échelon

63% des promus sont classés au 11^e échelon :

58,9% pour le corps des professeurs certifiés → 60,26 %
 72,4% pour le corps des professeurs de lycée professionnel → 77,36 %
 71% pour le corps des PEPS → 89,47 %
 71,9% pour le corps des CPE. → 96,43 %

En 2014, la part des enseignants promus au 11^e échelon avait très fortement progressé, de près de 18 points pour l'ensemble des corps et de 19,5 points pour le corps des professeurs certifiés, cette progression s'expliquant par la combinaison des préconisations de la note de service ministérielle en faveur des agents les plus avancés dans leur carrière et de la modification de la date d'observation des effectifs promouvables.

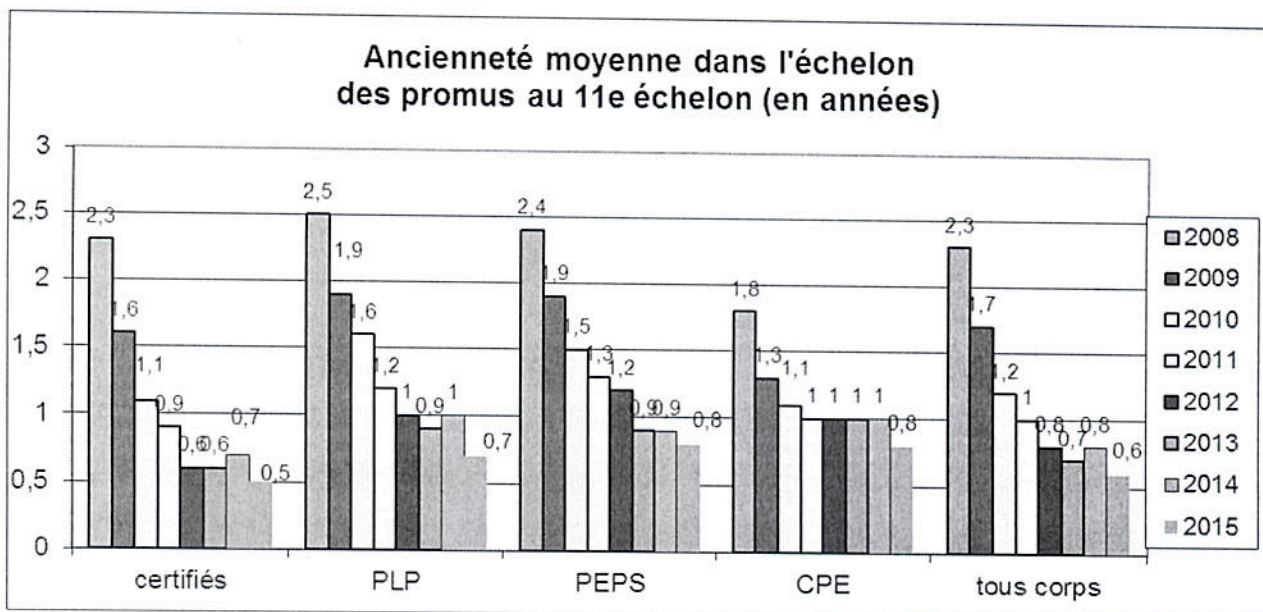
En 2015, cette part tombe à 63 % pour l'ensemble des corps, soit 11,2 points de moins qu'en 2014. Cette baisse s'observe pour tous les corps, le corps des professeurs certifiés présentant la part la plus faible. Cette baisse est corrélée à la diminution de la part des agents promouvables au 11^e échelon.



I 1. 2) Ancienneté au 11^e échelon des agents promus

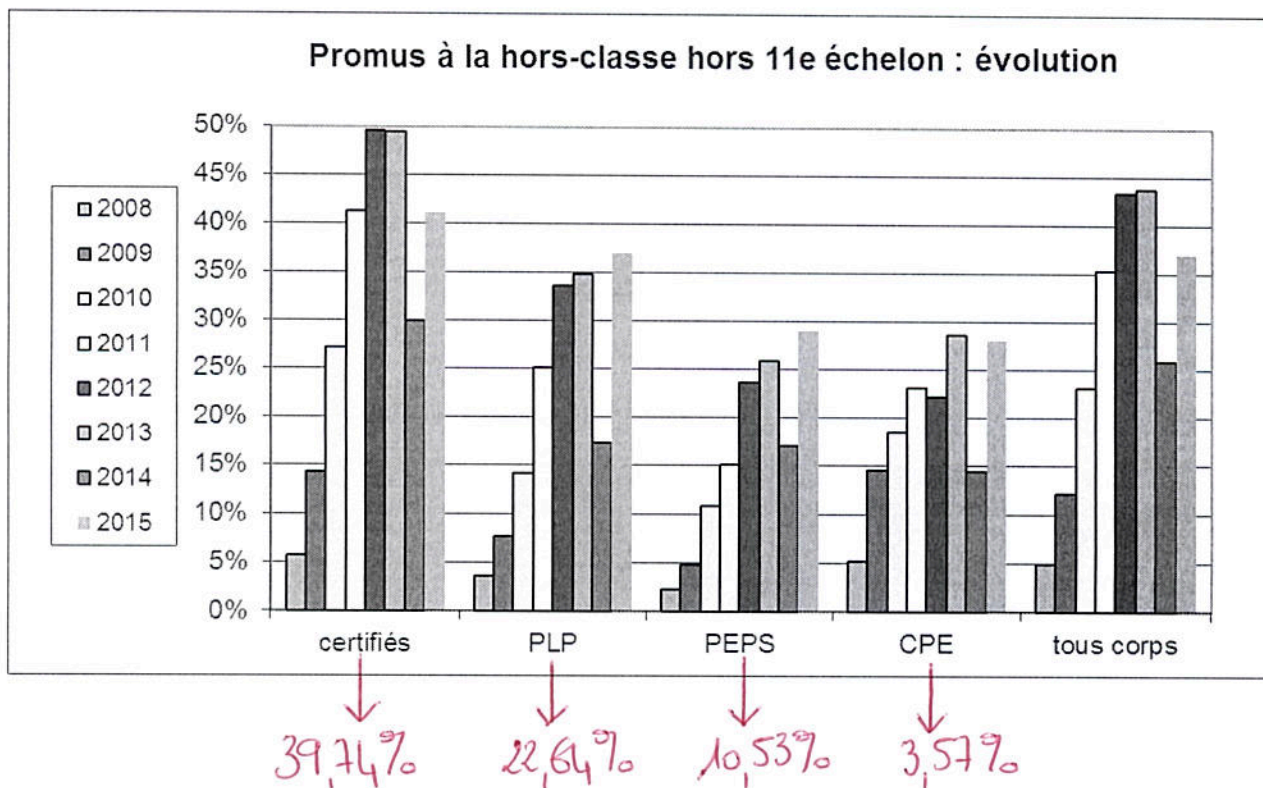
Après un léger allongement conjoncturel en 2014, l'ancienneté moyenne des agents promus au 11^e échelon repart à la baisse en 2015.

L'ancienneté moyenne s'élève à 0,6 an en 2015 pour l'ensemble les corps et à 0,6 an pour le corps des certifiés. Elle est inférieure à un an pour chacun des corps.



I 1.3) Agents hors 11e échelon

La part des promus classés entre le 7^e et le 10^e échelons s'élève à 37% des promus pour l'ensemble des corps, soit une augmentation de plus de 11 points, et à 41,1% pour le corps des professeurs certifiés.



I.1.4) Mode d'accès à l'échelon

- **86,6%** des promus, pour l'ensemble des corps, ont accédé à leur échelon actuel au choix ou au grand choix (-0,4 point par rapport à 2014). → **77,8%**
- **82%** des promus au 11^{ème} échelon ont avancé au choix ou au grand choix (-2,2 points par rapport à 2014). → **67,6%**
- **94,3%** des promus au 10^e échelon ont accédé à leur échelon au choix ou au grand choix (-0,7 point par rapport à 2014). → **100%**
- **96,7%** des promus du 7^e au 9^e échelon ont accédé à leur échelon au choix ou au grand choix (+1,4 point par rapport à 2014). → **96,4%**

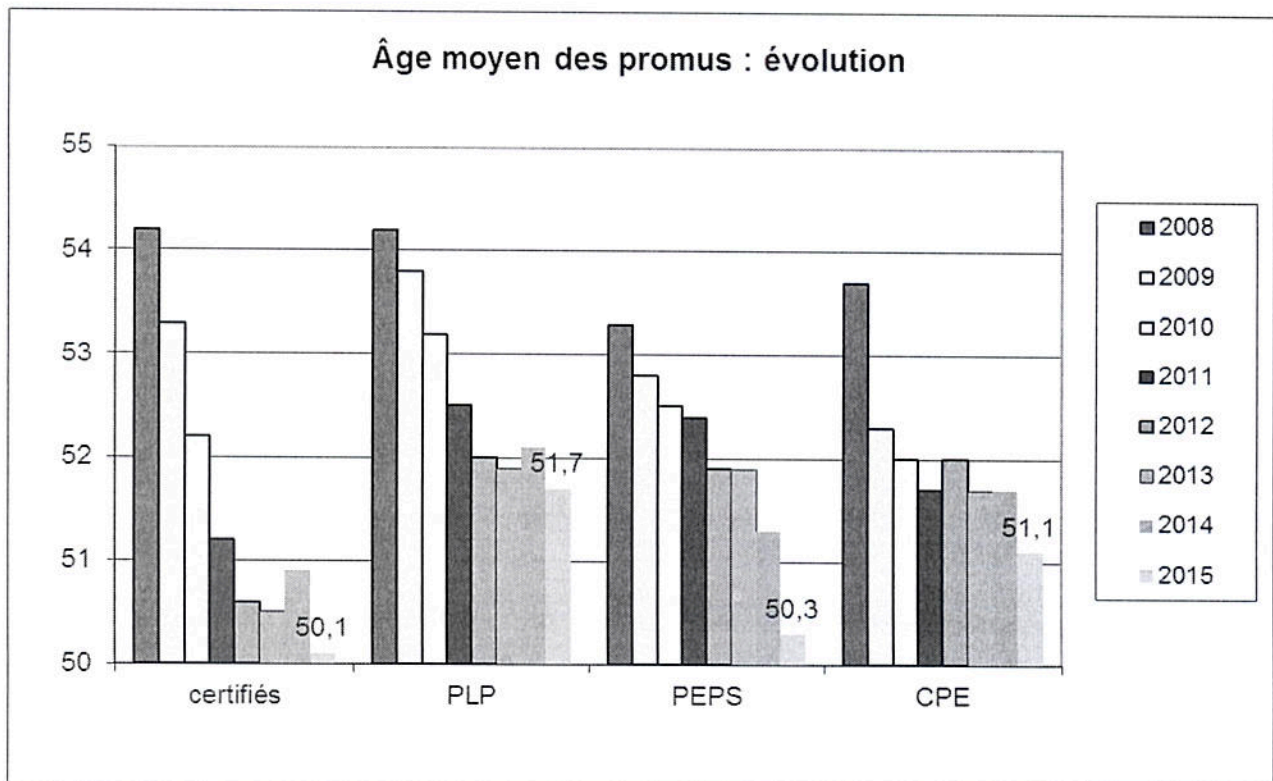
I.2 Âge moyen : promouvables et promus

L'âge moyen des promus s'élève à 50,5 ans pour l'ensemble des corps :

- 50,1 ans pour le corps des certifiés → **51,2 ans**
- 51,7 ans pour le corps des PLP → **53,2 ans**
- 50,3 ans pour le corps des PEPS → **52,5 ans**
- 51,1 ans pour le corps des CPE → **53,2 ans**

Alors que l'âge moyen des promus avait légèrement augmenté en 2014, allant de pair avec l'augmentation du nombre de promus au 11^e échelon, on observe en 2015 un rajeunissement des promus dans tous les corps.

Pour l'ensemble des corps, l'âge moyen des promus a diminué de 0,7 an, (50,5 ans contre 51,2 ans en 2014).



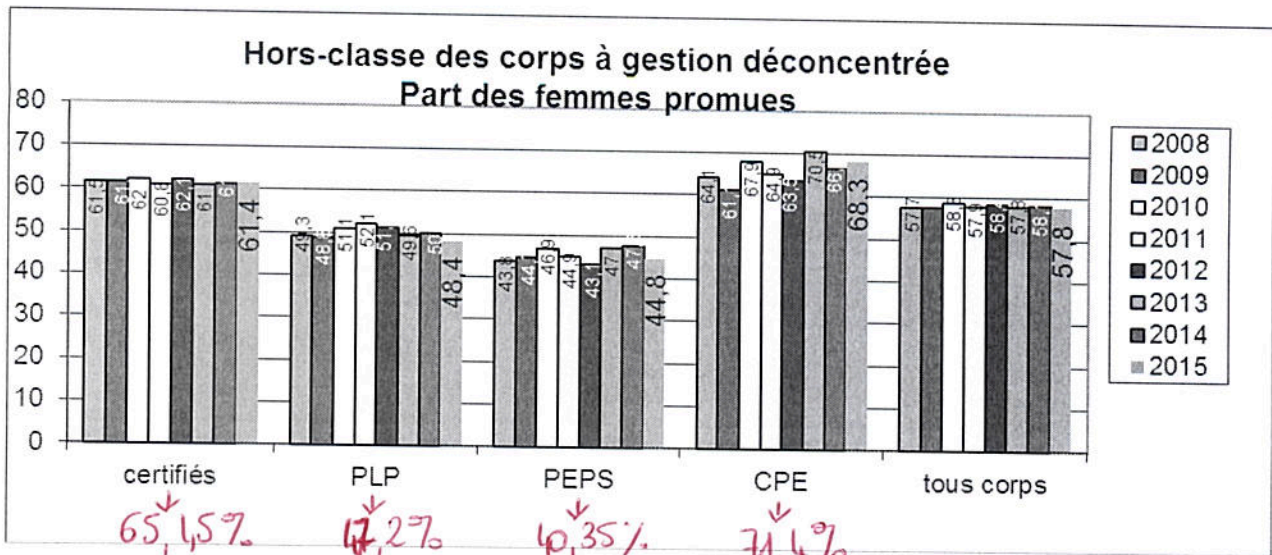
I.3 Part des femmes promues

Sur l'ensemble des corps, la part des femmes promues est en légère diminution par rapport à 2014 : 57,8% des promus sont des femmes en 2015 (contre 58,2% en 2014).

Cette part progresse toutefois dans le corps des conseillers principaux d'éducation et, quoique discrètement, dans le corps des professeurs certifiés.

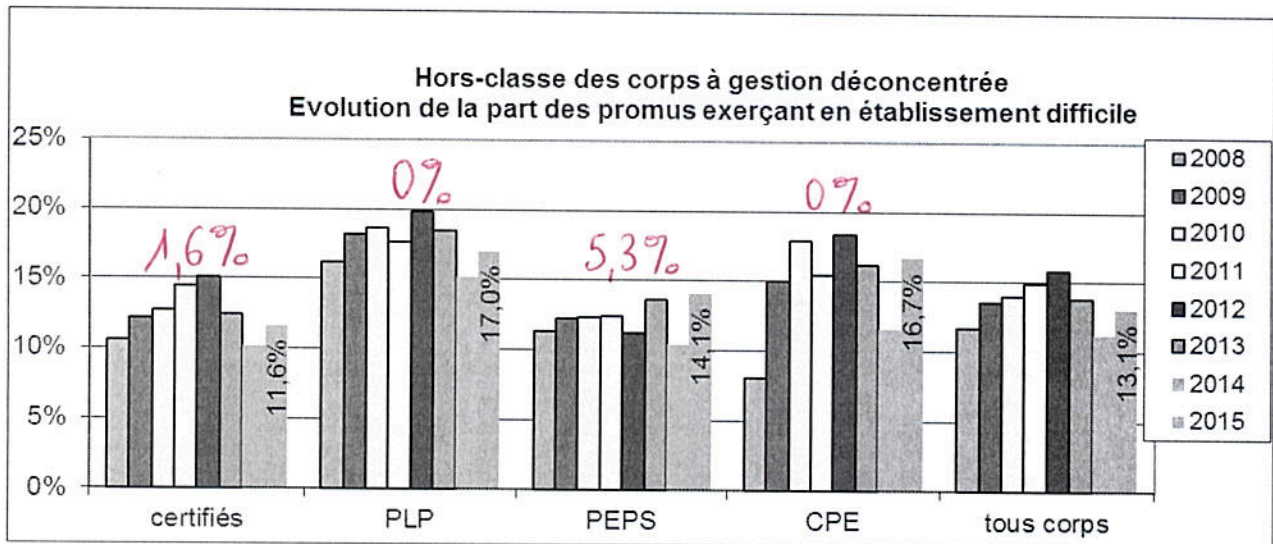
Dans chacun des corps, la part des femmes promues reste inférieure à la part des femmes promouvables (59,9% en 2015).

→ **VRAI pour tous les corps.**



1.4 Exercice en établissement difficile

La part des enseignants promus exerçant en établissement difficile avait commencé à diminuer en 2013 et 2014. Cette tendance s'inverse de manière sensible en 2015 : 13,1% pour l'ensemble des corps (+1,9 point par rapport à 2014).



La part des promus exerçant en établissement difficile est, pour l'ensemble des corps, légèrement inférieure à celle des promouvables dans la même situation. La situation varie cependant selon les corps : la part des promus excède celle des promouvables pour les corps des professeurs de lycée professionnel et des conseillers principaux d'éducation ; elle lui est inférieure pour les corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive.

Globalement, l'exercice en établissement difficile n'entraîne plus guère de plus-value notable pour l'accès des agents à la hors-classe, compte tenu de l'accent mis sur l'accès des agents au 11^e échelon. On observe en effet que les agents les plus avancés dans la carrière exercent moins souvent en établissement difficile : les agents exerçant en établissement difficile représentent en 2015 19,1% des agents promouvables classés au 7^e échelon, alors qu'ils ne représentent que 7,3% des promouvables classés au 11^e échelon.